

Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



16056404

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

13 -04- 2016

 TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOURNAI
 Greffe ML

N° d'entreprise : 0889197515

Dénomination(en entier) : **VIT' & NET**

Forme juridique : SOCIETE COOPERATIVE A RESPONSABILITE LIMITEE

Siège : Grand Place 15D 1 à 7911 FRASNES-LEZ-ANVAING

**Objet de l'acte : PROJET DE FUSION DE LA SCRL LES SECRETS DE DIVA PAR LA SCRL VIT
ET NET**

 VIT' & NET SCRL
Grand Place 15D bte1
7911 Frasnes-lez-Anvaing

 LES SECRETS DE DIVA SCRL
rue du Mont 42A
7812 Ath

PROJET DE FUSION

 DE LA SOCIETE COOPERATIVE A RESPONSABILITE LIMITEE
A FINALITE SOCIALE

VIT & NET

 ET DE LA SOCIETE COOPERATIVE A RESPONSABILITE LIMITEE
A FINALITE SOCIALE

LES SECRETS DE DIVA

PROJET DE FUSION PAR ABSORPTION

établi en exécution de l'article 693 du Code des Sociétés

Ce projet de fusion est établi en commun par le conseil d'administration de la société VIT' & NET (société absorbante) et le conseil d'administration de la société LES SECRETS DE DIVA (société absorbée) conformément à l'article 693 du Code des sociétés.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/04/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** :
Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

1. Forme, dénomination, objet social des sociétés appelées à fusionner.

1.1 Société absorbante

1. Forme, dénomination, objet social des sociétés appelées à fusionner.

1.1 Société absorbante

- Dénomination et forme juridique : VIT' & NET, société coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale
- Siège social : Grand Place 15D 01 7911 Frasnes-Lez-Anvaing
- Numéro d'entreprise : 0889.197.515

• Date de constitution, publication : Société constituée suivant acte reçu par Maître Guillaume Hambye, Notaire résidant à Mons, en date du 30 avril 2007, publié aux annexes du Moniteur belge du 14 mai suivant sous le numéro 7069403 modifié par un acte reçu par Maître Sylvie Surmont, Notaire associée de résidence à Ath, en date du 5 juillet 2013 et publié aux annexes du Moniteur belge du 2 août suivant sous le numéro 13125679.

Capital de la société

Le capital social est fixé à 18.600,00 €, entièrement souscrit et totalement libéré, et représenté par 372 parts sociales dont la valeur nominale a été fixée à un montant nominal de cinquante euros (50,00 €), chacune représentant 1/372ème du capital social.

Les actionnaires sont :

- | | |
|------------------------------|--------------------|
| - Madame Odette LAMBERT | 3 parts sociales |
| - SOLIDATH sri | 366 parts sociales |
| - Monsieur Léandre DEFROMONT | 3 parts sociales |

Objet social : La société a pour objet toutes les activités se rapportant directement ou indirectement à la réalisation de travaux ou la prestation de services de proximité dans le cadre des titres services. La société peut également prendre part en tant qu'administrateur ou gérant à la direction de toute société commerciale ou civile. En vue de réaliser son objet social, la société pourra constituer un patrimoine immobilier et mobilier via des achats, pourra en assurer la gestion, la restauration, la mise en valeur, l'expertise, la vente et le courtage d'immeubles bâtis ainsi que la construction d'immeubles. La société peut effectuer toutes opérations civiles et commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières et de recherches se rapportant directement ou indirectement à son objet, de même qu'elle peut s'intéresser par voie de fusion, souscription dans toutes sociétés et entreprises existantes ou à créer. Les activités prévues par l'objet social sont consacrées au bu social ci-après décrit.

La société à coopérative à finalité sociale n'est pas destinée à l'enrichissement de ses associés et ses associés ne peuvent retirer qu'un bénéfice patrimonial limité.

Voulant se donner une finalité sociale, et conformément à l'article 661 paragraphe 1,2° du code des sociétés, les activités ci-dessus ont pour but de procurer du travail aux personnes demandeuses d'emploi de la région pas, peu ou moyennement qualifiées et/ou exclus des circuits traditionnels de l'emploi.

1.2 Société absorbée

- Dénomination et forme juridique : LES SECRETS DE DIVA Société Coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale

- Siège social : Rue du Mont 42A 7812 ATH (Mainvault)

- Numéro d'entreprise : 0889.904.724

• Date de constitution, publication : Société constituée suivant acte reçu par Maître Robert JACQUES, Notaire de résidence à Ath, en date du 25 mai 2007, publié aux annexes du Moniteur belge du 15 juin suivant sous le numéro 07085675.

Capital de la société

Le capital social est fixé à 10.000,01 €, entièrement souscrit et libéré à la constitution, et représenté par 25 parts sociales d'une valeur nominale de 400 €, chacune représentant 1/25ème du capital social.

Les actionnaires sont :

- | | |
|------------------------------|-------------------|
| - Monsieur Laurent BOTTEQUIN | 5 parts sociales |
| - Madame Odette LAMBERT | 10 parts sociales |
| - Monsieur Léandre DEFROMONT | 6 parts sociales |
| - Madame Isabelle PAPEGAY | 4 parts sociales |

Objet social : La société développe ses objectifs notamment dans le cadre du bien-être des personnes via un service de coiffeuse, d'esthéticienne et de pédicure à domicile pour les personnes âgées ou à mobilité réduite et/ou en difficulté momentanée (maladie), de l'aide concrète à toute personne désireuse d'aide pour ses tâches ménagères, de la remise en forme via des cours aquatiques pour toutes personnes, d'un service de

repassage. Elle a pour but social le soutien de toutes les mesures conduisant à la création d'emploi pour les personnes peu qualifiées.

Dans ce cadre, la société soutient toutes les initiatives, associations et entreprises susceptibles de participer à cette finalité.

La société n'est pas vouée à l'enrichissement de ses associés. Elle ne recherche aucun bénéfice patrimonial. Un bénéfice patrimonial indirect est également exclu.

Elle, peut exercer toute activité susceptible de favoriser la réalisation de son objet social et participer à une telle activité de quelque façon que ce soit.

Elle peut participer dans, ou fusionner avec d'autres sociétés ou entreprises qui peuvent contribuer à son développement ou le favoriser.

2. Généralités

La fusion proposée est définie à l'article 693 du Code des Sociétés comme étant une fusion par absorption par laquelle de plein droit et simultanément, l'intégralité du patrimoine de la srl LES SECRETS DE DIVA, actif et passif, est transférée à la srl VIT' & NET par la suite d'une dissolution sans liquidation de la société LES SECRETS DE DIVA.

Une assemblée générale extraordinaire de la société sera convoquée et aura notamment à son ordre du jour la fusion définie par la loi comme étant une « fusion par absorption » par laquelle, de droit et simultanément :

- l'intégralité du patrimoine de la société coopérative à responsabilité limitée LES SECRETS DE DIVA, actif et passif, est transférée à la société coopérative à responsabilité limitée VIT' & NET;
- par suite d'une dissolution sans liquidation de la SCRL LES SECRETS DE DIVA;
- 5 actions de la société absorbante VIT' & NET seront donc créées en contrepartie de l'apport effectué dans le cadre de la fusion et attribuées aux actionnaires de la société absorbée, LES SECRETS DE DIVA, sans soulte en espèces de sorte que la fusion sera uniquement rémunérée en actions.

Si le projet de fusion est valablement approuvé par les deux assemblées générales extraordinaires, la srl LES SECRETS DE DIVA cessera d'exister de droit uniquement de par le fait de la décision prise et l'intégralité de son patrimoine, actif et passif, sans exception, sera transférée à la srl VIT' & NET.

Conformément à l'article 695 du Code des sociétés, ni une déclaration sur le projet de fusion, ni un rapport du commissaire, du réviseur d'entreprises ou de l'expert-comptable externe désigné ne sont requis si tous les actionnaires et les porteurs des autres titres conférant un droit de vote de chacune des sociétés participant à la fusion en ont décidé ainsi.

L'apport est effectué sur base des situations comptables établies au 31 décembre 2015.

3. Justification au point de vue juridique et économique de l'opportunité, des conditions, des modalités et des conséquences de l'opération.

En vue de simplifier les structures du groupe, les deux sociétés ont le même objet social, elles travaillent dans un secteur géographique très proche, de nombreux membres du conseil d'administration et des associés se retrouvent dans les deux sociétés, Il est apparu souhaitable aux conseils d'administration de fusionner les deux sociétés étant donné que la société VIT' & NET est rentable et avec un nouvel apport de clientèle le sera encore davantage, la société Les Secrets de Diva ne peut pas continuer seule son activité et doit s'appuyer sur un groupe plus solide.

En effet, le regroupement juridique des deux entités aura pour effet de réduire les coûts de fonctionnement administratifs, tout en simplifiant une gestion commune au quotidien.

Pour faciliter la fusion, Il est proposé que le personnel de la société LES SECRETS DE DIVA soit dès le 1er janvier 2016 transféré dans la société VIT' & NET. Ce transfert sera préalablement approuvé par des assemblées générales extraordinaires des deux sociétés.

4. Rapport d'échange des actions – pas de soulte en espèces (article 693, Al 1er, 2° du Codes des sociétés

Les conseils d'administration de la srl VIT' & NET et de la srl LES SECRETS DE DIVA proposent un rapport d'échange de 5 parts sociales de la société VIT' & NET pour 25 parts sociales de la société LES SECRETS DE DIVA.

En proposant de fixer le rapport d'échange pour les parts sociales LES SECRETS DE DIVA comme indiqué ci-dessus, les conseils d'administration estiment rencontrer de manière équilibrée les droits et intérêts tant des

porteurs des parts sociales de la srl LES SECRETS DE DIVA que des porteurs de parts sociales de srl VIT' & NET.

Calcul du rapport d'échange entre les sociétés VIT' & NET et LES SECRETS DE DIVA

Le capital social de la société LES SECRETS DE DIVA s'élève à 10.000,00 € représentée par 25 parts sociales. Le pair comptable des parts sociales s'élève à 400 € par part sociale. Sur base de la valeur comptable de la société, la valeur intrinsèque s'élève à <151.574,24>€ et, par conséquent, la valeur d'une part sociale s'élève à <6.062,97 €>.

Sur base de nos analyses et estimations de la société, nous arrêtons la valeur de la société à 1 €.

Le rapport d'échange s'établit de la manière suivante :

Etant donné que la valeur comptable de la société VIT' & NET (au capital social de 18.600 €) s'élève à 516.877,97 et est représentée par 372 parts sociales, la valeur d'une part sociale est de 1.385,73 €.

Compte tenu qu'il s'agit de la restructuration des deux sociétés, le rapport d'échange est fixé à 5 parts sociales de la srl VIT' & NET pour 25 parts sociales de LES SECRETS DE DIVA.

5.Date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante.

La fusion s'opérant sur base des situations comptables établies au 31 décembre 2015 implique que toutes les opérations accomplies à partir du 1er janvier 2016 à 00 heures par la société absorbée (LES SECRETS DE DIVA) sont réputées réalisées pour le compte de la société absorbante bénéficiaire (VIT' & NET).

6.Droits assurés par la société absorbante aux actionnaires de la société absorbée, qui ont des droits spéciaux, ainsi qu'aux porteurs de titres autres que des actions, ou les mesures proposées à leur égard.

La société absorbée ne possède pas d'actions ou effets assortis de droits particuliers.

7.Tous les avantages particuliers attribués aux membres des organes d'administration des sociétés appelés à fusion

Aucun avantage particulier n'est attribué aux membres des organes de gestion des sociétés appelées à fusionner.

8.Emoluments attribués au réviseur

Comme mentionné ci-avant, il ne sera pas émis de rapport par un réviseur d'entreprises en application de l'article 695 du Code des sociétés.

9.Conditions suspensives à la fusion

La présente fusion est réalisée sous la condition suspensive suivante :

- approbation du projet de fusion par les assemblées générales

Volet B - Suite

10. RESUME

A C T I F 31-12-15	VIT&NET	SECRET DE DIVA	VIT& NET après fusion
ACTIFS IMMOBILISES	171.996,97	165.943,51	337.940,48
Immobilisations incorporelles	139,60		139,60
Immobilisations corporelles	171.737,37	165.669,96	337.407,33
Immobilisations financières	120,00	273,55	393,55
ACTIFS CIRCULANTS	397.333,04	119.858,10	377.191,14
Créances à un an au plus	325.489,12	103.027,76	288.516,88
- créances diverses	185.489,12		
- C/c Secrets de Diva	140.000,00		
Valeurs disponibles	50.819,84	16.830,34	67.650,18
Comptes de régularisation	21.024,08		21.024,08
TOTAL DE L'ACTIF	569.330,01	285.801,61	715.131,62
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	516.877,97	-151.574,24	365.303,73
Capital	18.600,00	10.000,00	28.600,00
Réserves	498.277,97	32.069,01	530.346,98
Bénéfice/perte		-193.643,25	-193.643,25
DETTES	52.452,04	437.375,85	349.827,89
Dettes à plus d'un an		67.230,09	67.230,09
Dettes à un an au plus	52.452,04	370.145,76	282.597,80
- Dettes diverses		230.145,76	
- C/c Vit & Net		140.000,00	
TOTAL DU PASSIF	569.330,01	285.801,61	715.131,62

Pour VIT' & NET SPRL
Defromont Léandre, administrateur

Pour LES SECRETS DE DIVA SPRL
Bottequin Laurent, administrateur délégué

Bruxelles, le 5 avril 2016

Bruxelles, le 5 avril 2016